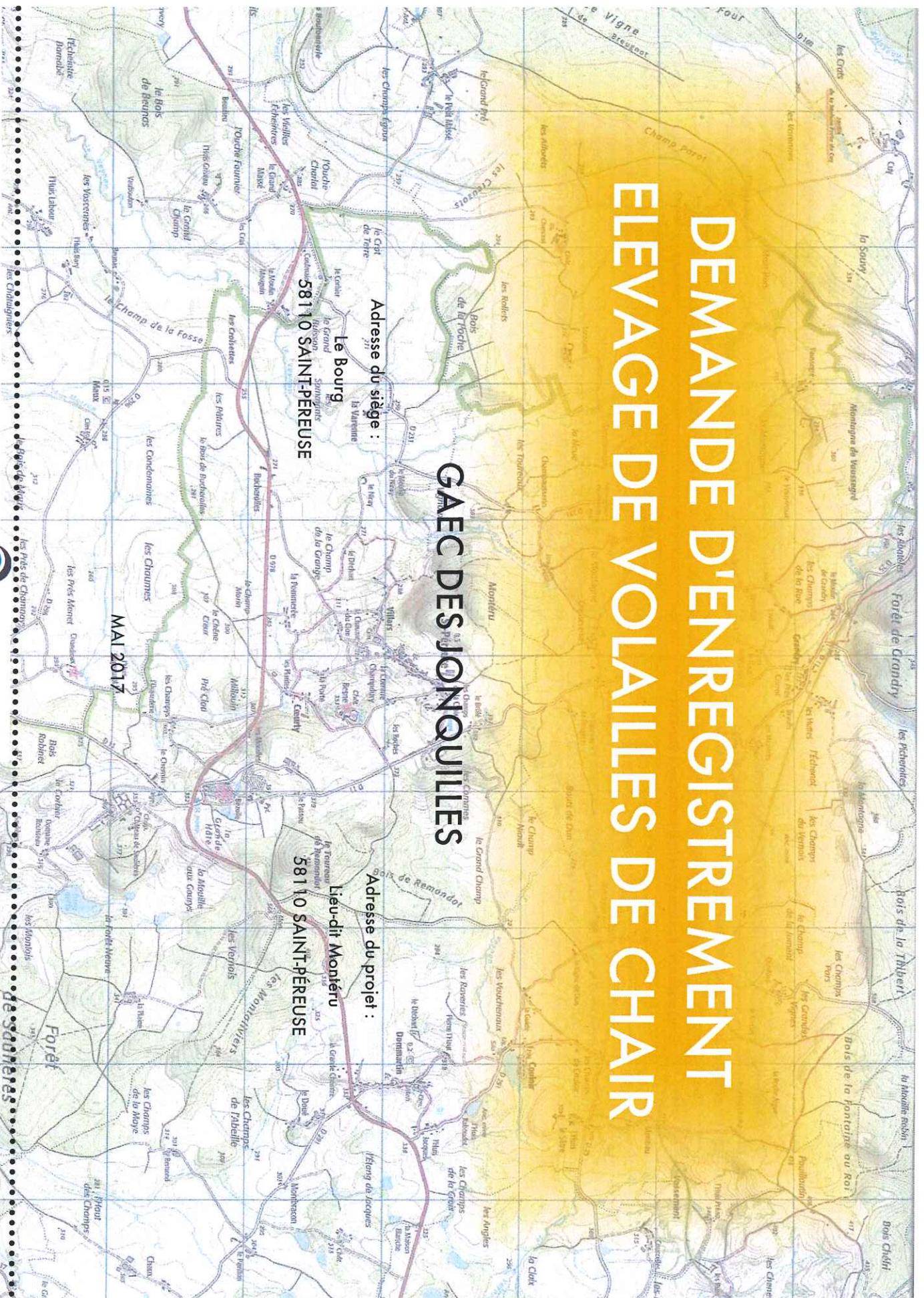


DEMANDE D'ENREGISTREMENT ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR

GAEC DES JONQUILLES

Adresse du siège :
Le Bourg
58110 SAINT-PÉREUSE

Adresse du projet :
Lieu-dit Monteru
58110 SAINT-PÉREUSE



MAL 2017



Performa Environnement
Ingénierie, accompagnement & audits en développement

Tél : 04 37 55 34 55 / Fax : 04 37 55 32 43

SOMMAIRE

CHAPITRE A. CONTEXTE DE LA DEMANDE	1
A.1. LETTRES AU PRÉFET	1
A.1.1. Lettre de demande d'enregistrement.....	1
A.1.2. Dérogation d'échelle.....	3
A.2. FORMULAIRE CERFA N° 15679*01	3
A.3. SITUATION RÉGLEMENTAIRE	4
A.4. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	5
A.4.1. Capacités techniques.....	5
A.4.2. Capacités financières.....	5
CHAPITRE B. DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'EXPLOITATION	6
B.1. LOCALISATION DU PROJET	6
B.2. ACTIVITÉS DE L'EXPLOITATION	7
B.2.1. Activité existante D'élevage bovins.....	7
B.2.2. Activité en projet.....	7
B.3. BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVAGE EN PROJET	8
B.3.1. Bâtiment d'élevage.....	8
B.3.2. Groupe électrogène.....	10
B.3.3. Encelme équarrissage.....	10
B.3.4. Hangars de stockage existant.....	10
B.3.5. Silos.....	10
B.3.6. Stockage de gaz.....	10
B.4. TÂCHES D'ÉLEVAGE DU PROJET D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES	11
B.4.1. Origine des poussins.....	11
B.4.2. Alimentation.....	11
B.4.3. Abreuvement des animaux.....	12
B.4.4. Ambiance de la salle d'élevage.....	13
B.4.5. Enlèvement des volailles.....	13
B.4.6. Production et collecte du fumier.....	13
B.4.7. Surveillance et entretien de l'élevage.....	13
B.4.8. Opérations de nettoyage en fin de bande et vide sanitaire.....	15
B.4.9. Situation ponctuelle : élevage d'une bande de dindes.....	16
B.5. GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE (VOLAILLES ET BOVINS)	17
B.5.1. Nature des effluents produits.....	17
B.5.2. Stockage du fumier.....	17
B.5.3. Valorisation du fumier.....	17
CHAPITRE C. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000	18
C.1. POSITIONNEMENT DU SITE PAR RAPPORT A NATURA 2000.....	18

CHAPITRE D. CONFORMITÉ AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ TYPE	21
D.1. APPROCHE SYNTHÉTIQUE	21
D.2. RÈGLES D'AMÉNAGEMENT	22
D.2.1. Distances d'éloignement.....	22
D.2.2. Intégration paysagère.....	23
D.2.3. Préservation de la biodiversité.....	23
D.2.4. Conception des bâtiments.....	23
D.3. RÈGLES D'EXPLOITATION : EFFETS DU PROJET ET MESURES ASSOCIÉES	23
D.3.1. Prévention des pollutions et des accidents.....	23
D.3.2. Emissions dans l'eau et le sol.....	25
D.3.3. Emissions dans l'air.....	29
D.3.4. Gestion du bruit.....	30
D.3.5. Gestion des déchets et sous-produits.....	31
D.3.6. Gestion du trafic routier.....	32
CHAPITRE E. CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITÉ	33
E.1. INFORMATION À L'ADMINISTRATION ET AU REPRENEUR	33
E.2. MISE EN SÉCURITÉ DU SITE	33
E.2.1. Evacuation des consommables.....	33
E.2.2. Evacuation des déchets et produits dangereux.....	33
E.3. GESTION DU BÂTIMENT ET DES MATÉRIELS	34
E.3.1. Matériels.....	34
E.3.2. Bâtiment.....	34
E.3.3. Limitation de l'accès au site.....	34
E.4. SURVEILLANCE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	34
E.4.1. Milieu fumain et émissions atmosphériques.....	34
E.4.2. Faune et flore.....	34
E.4.3. Sol - Eau.....	34
CHAPITRE F. ARTICULATION PLANS ET PROGRAMMES	35
F.1. RÉGLEMENT NATIONAL D'URBANISME.....	35
F.2. PLANS, SCÉMAS, PROGRAMMES MENTIONNÉS AU R.122-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	36
F.3. MESURES FIXÉES AU R.222-36 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	37

GLOSSAIRE

AEV	Animal Equivalent Volaille
BEPA	Brevet d'Etudes professionnelles Agricoles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA 58	Chambre d'Agriculture de la Nièvre
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
DOCOB	Document d'Objectifs
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
GAEC	Groupeement Agricole d'Exploitation en Commun
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
JO	Journal Officiel
N	Azote
NH ₃	Ammoniac
NH ₄ ⁺	Ammonium
P ₂ O ₅	Phosphore
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PC	Permis de Construire
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIREN	Système d'identification du Répertoire des Entreprises
SPE	Surface Potentiellement Epondable
SRCE	Schéma Régional de Coherence Ecologique
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

CHAPITRE A. CONTEXTE DE LA DEMANDE

A. 1. LETTRES AU PRÉFET

A. 1. 1. LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT



PREFECTURE DE LA NIÈVRE
Monsieur le Préfet de la Nièvre
Pôle environnemental et guichet unique |CPE
40 Rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX

Objet : Demande d'enregistrement d'un élevage volailles de chair
Commune de Saint-Pèreuse

Références : Code de l'Environnement Livre V, Titre 1^{er} (art. L 512-7 et suivants et art. R 512-46 et suivants)

Saint-Pèreuse, le 17 mai 2017

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement Livre V, Titre 1^{er} (art. R. 512-46 et suivants), nous soussignés,

DEMANDEUR	GAEC DES JONQUILLES
Représenté par	Jean-Paul BERNIER, Cécile BERNIER et Alexandra BERNIER
Adresse du siège	Le Bourg - 58110 SAINT-PÈREUSE
Adresse du projet	Lieu-dit Montéru - 58110 SAINT-PÈREUSE

Avons l'honneur de solliciter l'enregistrement, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, d'un élevage de volailles de chair (poulets et occasionnellement dindes) sur la commune de SAINT-PÈREUSE. Le GAEC exploite actuellement, sur deux sites, un atelier de vaches allaitantes régulièrement déclaré au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par récépissé du 21/10/2011 et preuve de dépôt de déclaration modificative n°A7-NSNOCHEEX du 31/03/2017. Cette activité reste inchangée dans le cadre du projet de création d'un atelier de volailles de chair. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment pour l'élevage de volailles de chair sur un nouveau site déporté de quelques centaines de mètres pour assurer une qualité d'élevage optimum et éloigner l'atelier de volailles des tiers.

Le fumier de volailles produit (mélange de fientes et de litière) sera valorisé selon un plan d'épandage, élaboré par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre en juillet 2011 pour la gestion des effluents de l'atelier bovins et mis à jour par SICAFOME pour intégrer le fumier de volailles sur les parcelles exploitées par le GAEC. Le parcellaire d'épandage est entièrement situé dans le département de la Nièvre sur les communes suivantes :

- SAINT-PÈREUSE,
- MAUX.

Au terme du projet, le GAEC DES JONQUILLES sera soumis à la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le niveau suivant :

ACTIVITES & RUBRIQUE	INTITULÉ DE LA RUBRIQUE	NIVEAU DU SITE A TERME
Élevage, vente etc. de volailles, gibier à plumes	Volailles, gibier à plumes (activités d'élevage, vente, etc. del), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques. 1. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660.....Autorisation (3) 2. Autres installations que celles visées au 1 et détenant un nombre d'emplacements pour les volailles et gibier à plumes supérieur à 30 000..... Enregistrement 3. Autres installations que celles visées au 1 et au 2 et détenant un nombre d'emplacements équivalents supérieur à 5 000..... Déclaration	39 900 emplacements Enregistrement
2111 - 2		
Élevage, transit, vente etc. de bovins	Élevage de vaches allaitantes (l'ex-à-dire dont le lait est exclusivement destiné à l'alimentation des veaux) : A partir de 100 vaches	200 vaches allaitantes Déclaration
2101 - 3		
Stockage de paille	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké 1. Supérieur à 50.000 m³ 2. Supérieur à 20.000 m³ mais inférieur ou égal à 50.000 m³ 3. Supérieur à 1.000 m³ mais inférieur ou égal à 20.000 m³	2 hangars de stockage : 3.240 m³ 1.832 m³ Déclaration
1530 - 3		

Le site du projet est localisé au lieu-dit Montéru sur la parcelle 1176 de la section B. Le rayon de 1 km autour du site d'élevage s'étend sur les communes suivantes (Cf. Carte IGN 1/25.000, Annexe 2) :

- Saint-Pèreuse,
- Dunsur-Gandry.

Nous joignons à notre présente demande d'enregistrement :

- Le formulaire CERFA n° 15679*01, relatif à l'enregistrement d'une ICPE,
- Le descriptif du contexte de la demande avec le tableau récapitulatif des installations et activités classées,
- La description technique de l'atelier de volailles de chair au terme du projet,
- L'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000,
- La conformité de l'exploitation aux prescriptions de l'arrêté-type du 27/12/2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n°2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- L'articulation du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 17° à 20°, 23° et 24° de l'article R-522-17,
- Des documents annexes, incluant notamment les plans relatifs à l'élevage et le plan d'épandage.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le GAEC DES JONQUILLES,
Jean-Paul BERNIER
Cécile BERNIER
Alexandra BERNIER